

TARIFS

CATEGORIE	REVENUS ANNUELS IMPOSABLES DIVISES PAR LE NOMBRE DE PART	CONTRIBUTION FAMILIALE TRIMESTRIELLE
A	Inférieur à 8000 €	376€
B	Entre 8000 € et 10 000 €	462 €
C	Entre 10 000 € et 15 000 €	552€
D	Entre 15 000 € et 20 000 €	615 €
E	Supérieur à 20 000€	665 €

Tarifs A et B : La demande pour bénéficier de ce tarif doit être accompagnée d'une copie de la dernière feuille d'imposition ou de non-imposition. Le calcul est effectué par l'établissement à réception des documents.

Tarifs D et E : Aucun justificatif n'est demandé. Cette contribution volontaire des parents d'élèves est laissée à la libre appréciation des familles.

Tarif C : Tarif appliqué sans justificatif.

Garantie scolaire (compris dans le tarif) : Tout élève est adhérent à la garantie scolaire : 2 € de cotisation par trimestre. Le lycée s'engage à recevoir, à tarif exceptionnel et jusqu'à la fin de ses études secondaires, l'enfant dont le père ou la mère viendrait à décéder, à partir de son inscription au lycée. Il reste à la charge de la famille un montant couvrant les diverses cotisations et une participation aux investissements (200 € par trimestre).

Assurance scolaire (compris dans le tarif) : Tous les jeunes du lycée Pierre Termier sont assurés par l'établissement en individuel accident auprès de la mutuelle Saint-Christophe sous la forme d'un contrat de groupe auquel adhère l'établissement.

Tarif Etudiant BTS : 300 € par trimestre.

Réduction « enfants dans l'enseignement catholique (à l'exclusion de l'enseignement supérieur) : Cette réduction est appliquée sur présentation d'un certificat de scolarité.

- 2 enfants : réduction de 10 % sur chaque contribution familiale (hors cotisations et investissements divers),
- 3 enfants : réduction de 15 % sur chaque contribution familiale (hors cotisations et investissements divers),
- 4 enfants : réduction de 20 % sur chaque contribution familiale (hors cotisations et investissements divers).

Elèves boursiers : L'établissement est habilité à recevoir les élèves boursiers nationaux.

Frais de dossier : 22 € sont à régler au moment de la demande d'inscription. Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription ; ils ne sont donc pas remboursés si la famille se désiste.

Acompte d'inscription ou de réinscription : 300 € est exigible lors de la confirmation de l'inscription ou de la réinscription. Il sera déduit sur la facture du premier trimestre scolaire. Cet acompte ne sera remboursé qu'en cas de mutation sur présentation de justificatif.

Pour les étudiants en BTS, cet acompte ne sera remboursé qu'en cas d'échec au baccalauréat.

Prestations scolaires obligatoires :

- **Badge** : Caution de 10 €

Dans le cadre de la sécurisation de l'accès aux établissements scolaires, les élèves ont un badge nominatif valable pour l'année scolaire en cours. Lors de la remise du badge, **une caution** sera demandée à la rentrée et sera restituée en fin d'année scolaire. **En cas de perte, vol ou détérioration du badge, la caution sera encaissée.**

- **Livres scolaires** : Caution de 50 €

Un chèque sera demandé le jour de la récupération des livres à la rentrée. **Ce chèque sera débité en fin d'année pour tout livre rendu en mauvaise état ou livre manquant.**

Association des parents d'élèves :

La cotisation à l'**Association des Parents d'Elèves** de l'Enseignement Libre comprend l'adhésion nationale, académique, départementale et celle du lycée ainsi que l'abonnement au magazine Famille et Education.

APEL nationale et départementale : 15€20, APEL de Pierre Termier : 5 €, (tarifs de septembre 2023 à titre indicatif).

Les parents ne désirant pas souscrire le **formuleront par écrit, à la rentrée** auprès du secrétariat, tout comme les familles qui cotisent déjà pour un enfant dans un autre établissement de l'enseignement catholique.

Restauration : (tarifs 2023/24 à titre indicatif)

COUT DE LA DEMI-PENSION	ANNEE	PRIX DU REPAS
4 jours / semaine	846.80 €	7.30
3 jours / semaine	648.15 €	7.45
2 jours / semaine	440.80 €	7.60
1 jour / semaine	229.10 €	7.90

La demi-pension est facturée avec la scolarité.

Seuls les voyages scolaires, les sorties et les absences médicales (avec justificatif médical) seront décomptés et régularisés.

Repas occasionnel (hors demi-pension) réservé la veille minuit au plus tard sur Ecole directe : 8,40 € par repas

Repas occasionnel (hors demi-pension) non réservé : 10 € par repas